



Solidarités familiales Solidarités publiques Quelles complémentarités ?

La famille est au cœur des solidarités. Tantôt donateurs, tantôt donataires, les Francs-Comtois identifient les limites de leur investissement. Que ce soit pour accompagner leurs proches ou pour préserver leur autonomie, ils plébiscitent le soutien de la collectivité.

Information, soutien moral, services de proximité et aides financières sont autant d'axes à développer.

Aide apportée

A qui vient-on en aide ?

Selon l'INSEE en 2011, 89% des Français âgés de 16 ans ou plus déclarent pouvoir mobiliser un proche en cas de difficulté. Cette réalité française se vérifie à l'échelle franc-comtoise. En 2014, 91% des ménages déclarent être venus en aide à au moins un de leurs proches au cours des 12 derniers mois. Les efforts qu'ils fournissent se concentrent sur certains groupes d'individus. 65% en ont soutenus deux (*parents et voisins ; enfants et petits enfants...*).

Mais les Francs-Comtois aident en premier lieu leurs parents (*fig1*) : 51% déclarent les avoir accompagnés. Le système d'entraide créé dans le foyer d'origine est déterminant. Les principes posés à travers l'éducation, l'organisation quotidienne..., sont encore des réflexes. De fait, les plus de 55 ans qui ont plus souvent connu le décès de leurs parents, sont ceux qui interviennent le moins¹ auprès d'eux.

Les Francs-Comtois soutiennent en second lieu leurs enfants. 35% les ont accompagnés. Les plus attentifs sont les plus de 55 ans, soit les Francs-Comtois en âge de devenir grands

-parents². Lorsqu'ils sortent du foyer les enfants ne sont certainement pas délaissés mais l'aide apportée n'est pas formalisée ainsi. Ils estiment plutôt les accompagner quand ils deviennent eux-mêmes parents. D'ailleurs, l'aide s'amoindrit quand les petits-enfants grandissent³.

Autre caractéristique, les Francs-Comtois soutiennent les personnes de mêmes générations qu'eux. 31% secourent ponctuellement voisins et amis et 30% leurs frères et sœurs. Les moins de 40 ans sont les plus grands pourvoyeurs⁴. Cette tranche d'âge bénéficie aussi d'un plus grand potentiel de liens sociaux. Conjointes et enfants créent chacun des liens qui agrandissent le réseau social et familial et par conséquent les possibles sollicitations. Contrairement aux idées reçues, la génération pivot n'est pas seule à s'investir pour ses proches. D'ailleurs, avec l'allongement de la durée de la vie, les petits enfants jouent également un rôle. Adultes, 9% aident leurs grands-parents.

L'aide apportée évolue donc avec le temps : D'abord elle semble formalisée, autour de la famille élargie, des voisins et amis. Les interactions s'élaborent entre personnes de même génération. Et puis, au fur et à mesure que se développe la lignée, elle devient intergénérationnelle.

Quelle aide apporte-t-on ?

Le soutien apporté aux proches peut prendre différentes formes. Il peut être moral, financier ou s'articuler autour de services variés. Les caractéristiques socio-professionnelles des accompagnants sont sans effet. Sa nature dépend essentiellement du statut familial ou amical de la personne aidée.

Les accompagnants apportent plutôt, un soutien moral à leurs parents et grands-parents (73%), leurs oncles et tantes (69%), leurs frères et sœurs (68%), leurs voisins et amis (66%). Ils soutiennent moins leurs enfants (47%) et petits-enfants (44%) (*fig2*). Est-ce par respect de la vie privée ? Est-ce lié à une moindre demande ? Est-ce tout simplement corrélé à la formalisation de l'aide ? Accompagner des personnes de même génération que soi ou celles qui nous précèdent semble plus aisé de ce point de vue là.

L'aide sous forme de service n'est pas destinée à une catégorie spécifique de population. Par contre, la proximité géographique et affective doivent avoir leur importance. Ils rendent plutôt service à leurs parents (65%), leurs enfants (61%), leurs voisins et amis (69%) et leurs frères et sœurs (59%).

¹ 73% des moins de 40 ans et 64% des 40/54 ans disent les avoir accompagnés contre 47% des 55/69 ans.

² En France, une femme devient grand-mère à l'âge moyen de 54 ans et un homme à celui de 56 ans.

³ 28% des 40/54 ans aident leurs enfants contre 67% des 55/69 ans et 46% des plus de 70 ans.

⁴ 48% soutiennent leur fratrie et 42% leurs amis contre respectivement 33% et 34% des 40/54 ans.

Enfin, l'aide financière se concentre sur les enfants (61%). Les petits-enfants sont beaucoup moins concernés (39%). Le moindre pouvoir d'achat des jeunes, la volonté de conserver le même niveau social entre les générations, la construction d'un foyer... peuvent expliquer cet accompagnement privilégié de la descendance. Pour autant, elle est plus rare.

A quelle fréquence vient-on en aide ?

Si l'aide peut être multiforme, les Francs-Comtois agissent plus souvent de manière ponctuelle. Ils dépannent plus, qu'ils ne participent au quotidien d'un proche. Néanmoins, 25% déclarent aider un proche parent tous les jours et 11% participer financièrement au budget de l'un d'eux. Les plus mobilisés sont les couples, les ménages avec enfant à charge et les actifs. Par exemple, 60% des couples rendent service pour dépanner et 27% pour gérer l'ordinaire contre 49% et 19% des personnes seules. En revanche, l'aide financière est plutôt le fait de ménages qui en ont les capacités. 61% de ceux dont les ressources mensuelles sont supérieures à 1500 euros apportent un soutien financier ponctuel à leurs proches et 28%, un plus régulier, contre 47% et 18% des ménages au niveau de revenu inférieur.

Pour quelles raisons est-on sollicité ?

Les raisons pour lesquelles les Francs-Comtois sont sollicités par leurs proches sont diverses (fig3). Mais, 69% en ont indiqué une seule. Les habitudes familiales sont la première (43%). Les difficultés financières des individus qu'ils aident, apparaissent en seconde position (26%). Les motifs varient sensiblement selon certains critères. Les plus jeunes, les parents d'enfants en bas âge, les plus proches d'un point de vue géographique souligneront davantage la notion d'habitude alors que la génération pivot sera plus encline à mettre en avant l'absence de service ou les difficultés financières. Cette différence est probablement liée à l'âge des personnes aidées et à leur niveau d'autonomie. Pour les plus jeunes, l'aide apportée tend à développer l'autonomie alors que pour les plus âgés, elle comble sa perte.

Quelles sont les limites que l'on se donnent face aux sollicitations des proches ?

Tout le monde ne dispose pas des mêmes ressources pour soutenir des proches. Mais, il est nécessaire d'être en mesure de la fournir. Pour mesurer l'implication des Francs-Comtois nous les avons interrogés sur les limites qu'ils ont ou auraient.

La question financière est prépondérante. 52% des ménages éprouvent ou éprouveraient des difficultés à aider un proche lorsque leur budget ne le permet plus. Les limites personnelles liées au temps consacré n'arrivent qu'en seconde position : 37% soulignent la question du temps dédié à son propre foyer (fig4). **Les Francs-Comtois semblent repousser les limites là où ils ne peuvent plus agir seuls, la question budgétaire renvoyant à l'environnement économique.**

Les caractéristiques sociodémographiques n'ont pas d'impact sur la manière dont ils ciblent ces problèmes. Par contre, ils n'évoquent pas les mêmes en fonction des proches qu'ils soutiennent. Ceux qui aident leurs enfants insisteront davantage sur les aspects économiques. Alors que les ménages qui aident leurs parents mettront plus en avant la question du temps que ce soit à travers le manque de temps personnel ou pour leur propre foyer.

L'aide familiale est-elle source de difficulté ?

Même, s'ils sont volontaires, 48% ont déjà rencontré de réelles difficultés à aider un ou des membres de leur famille. Les ménages qui en font état n'ont pas de spécificité particulière, ni de personne dépendante dans leur environnement. Deux éléments sont toutefois mis en avant : la fréquence de l'aide déjà fournie à un proche et l'absence de service public ou de soutien financier. Effectivement, 60% des ménages qui déclarent gérer la vie quotidienne d'un proche ont connu des contrariétés contre 51% de ceux qui ne font que les dépanner et 69% des ménages qui accompagnent un tiers faute de services dédiés, connaissent cette problématique contre 42% de ceux qui agissent sans répondre à ce manque.

La fréquence de l'aide fournie et le manque de soutien de la collectivité peuvent réellement mettre en péril les ménages. Ils doivent faire des choix qui impactent leur vie quotidienne et la stabilité budgétaire de leur foyer. La gestion de la dépendance n'est pas la seule problématique considérée.

L'absence de services publics : Quelle conséquence sur l'aide apportée par les familles

Aujourd'hui, l'absence de services publics dédiés ou d'aide financière de la collectivité concernent 28% des ménages. Aucune catégorie sociale n'est plus touchée qu'une autre. Ce qui les caractérise surtout, c'est véritablement la nature de l'aide apportée. Les ménages qui soulignent le plus leur absence sont les ménages qui aident leurs

1 Au cours des 12 derniers mois, à qui vous et/ou votre conjoint êtes vous venu en aide : (part des ménages en %)

Vos parents/beaux-parent	51
Vos enfants (hormis enfants à charge)	35
Vos voisins/vos amis	31
Vos frères et sœurs/beaux-frères et belles-sœurs	30
Vos petits-enfants	12
Vos grands-parents	9
Vos oncles/tantes	7
Autres	8
Non réponse	9

2 De quelle manière leur êtes vous venu en aide ? (part des ménages qui aident leurs proches en %)

	Par un soutien moral	En leur rendant service	En leur apportant un soutien financier
Vos parents/beaux-parent	73	65	15
Vos enfants (hormis enfants à charge)	47	61	61
Vos grands parents	77	49	8
Vos frères et sœurs/beaux-frères et belles-sœurs	68	59	17
Vos oncles et tantes	69	48	7
Vos petits enfants	44	48	39
Vos voisins et amis	66	69	12
Autres	27	23	30

Note : ne sont considérés que les ménages qui ont déclaré avoir apporté une aide à leurs proches au cours des 12 derniers mois (cf fig1)

3 Généralement, pour quelle(s) raison(s) les membres de votre famille font appel à vous pour un service : (part des ménages en %)

Par habitude	43
Ils n'ont pas la possibilité financière de faire appel à un service payant	26
Ils n'ont pas de service de proximité leur permettant de faire autrement	15
Autre	12
Non réponse	19

4 A quel moment avez-vous éprouvé ou éprouveriez-vous des difficultés à aider un ou des membres de votre famille ? (Plusieurs réponses possibles) (part des ménages en %)

Lorsque votre budget ne vous le permet plus	52
Lorsque vous n'avez plus de temps pour vous occuper de votre propre foyer	37
Lorsque votre santé en pâtit	33
Lorsque vous n'avez plus de temps personnel	24
Lorsque vous manquez de reconnaissance	13
Autre	3
Non réponse	14

parents⁵, gèrent l'ordinaire d'un proche⁶ ou qui gardent régulièrement leurs petits enfants⁷.

Derrière ces chiffres se cachent la problématique des services de proximités et de l'accompagnement spécifique de l'aide à la personne et de la garde des enfants. La famille compense les manques.

Aide apportée : Quelles représentations ?

Plus généralement, les Francs-Comtois ressentent une forme d'obligation morale vis-à-vis de leur famille (fig5). Ils estiment pour la plupart que c'est un devoir de lui venir en aide mais pour beaucoup, c'est aussi un plaisir. Cette notion de plaisir est certainement à rapprocher à la forme spontanée et naturelle des échanges puisque les caractéristiques sociodémographiques n'ont pas d'impact sur cette opinion. Elle varie surtout selon la qualité des relations familiales et du niveau d'aide apportée. Plus on se sent proche de sa famille, plus l'entraide est ponctuelle, plus on estime qu'il est de son devoir de l'aider et plus on le fait par plaisir.

Par contre le sentiment de contrainte n'est pas écarté : 13 % des répondants identifient de cette manière l'accompagnement fait à leurs proches surtout lorsqu'ils doivent fortement s'investir dans la gestion de l'ordinaire et qu'ils s'en sentent dépendants.

Malgré tout, 75% aimeraient en faire plus. On ne distingue aucun clivage en termes de CSP, de diplôme, de niveau de ressources, d'âge.... On note cependant quelques différences liées pour l'essentiel à la représentation de l'entraide familiale.

Les ménages qui souhaiteraient pouvoir aider davantage leurs proches sont plutôt :

- Des ménages qui partagent une même philosophie. Pour eux, aider les membres de la famille est un plaisir (ou un devoir) mais ce n'est en rien une contrainte.

- Des ménages qui ont déjà rencontré des difficultés à aider un proche. C'est particulièrement le cas pour ceux qui accompagnent des parents âgés ou dépendants ou un membre de leur famille porteur de handicap. Ces personnes apportent une aide conséquente, rencontrent parfois même des difficultés mais souhaitent paradoxalement s'investir encore davantage auprès d'eux⁸.

Aide reçue

Quelle aide reçoit-on ?

Dans un contexte d'individualisation des besoins et d'une valorisation forte de l'autonomie, on observe souvent une sorte de replis sur soi lorsque l'on se retrouve en difficulté. 40% des Francs-Comtois déclarent d'ailleurs ne pouvoir compter sur personne en de pareils cas (fig6). Ce phénomène est d'autant plus important lorsque l'on perd ses référents « naturels » que sont les parents⁹. Ce que l'on distingue surtout à travers l'enquête c'est le phénomène de réciprocité, de don et de contre don. Ce sont les individus que l'on aide que l'on sollicitera en particulier¹⁰. De fait, les plus jeunes ont plutôt leurs parents comme référents alors que les plus âgés ont leurs enfants. Comme pour « l'aide apportée », l'aide mobilisable évolue avec le cycle de vie. Selon la période, on sera plus particulièrement donateur ou donataire.

La famille reste néanmoins au cœur des solidarités. Les échanges sont d'abord familiaux. Si 31% des Francs-Comtois ont aidé leurs voisins et amis au cours des 12 derniers mois, ils ne sont que 17% à déclarer instinctivement se tourner vers eux.

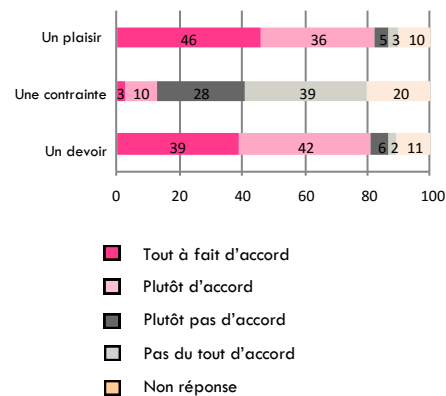
Malgré ce sentiment de repli spontané quand il s'agit de demander de l'aide, 76% des Francs-Comtois ont reçu de la part de leurs proches un soutien moral, un appui technique ou financier au cours des 12 derniers mois (fig7).

L'âge est là encore une variable discriminante. Ce sont les actifs et les moins de 40 ans les plus grands bénéficiaires¹¹. La nature de l'aide demandée varie aussi selon l'âge et la composition familiale. Les couples, les ménages avec enfants bénéficient plus de services que les autres et les jeunes sont davantage soutenus sur un plan financier.

S'il semble plus aisé de donner que de recevoir, les solidarités familiales fonctionnent d'abord sur le principe de l'échange et de la réciprocité. Les sentiments de proximité géographique et affective n'agissent pas sur l'aide reçue. Ce sont les habitudes prises qui, dans la moitié de cas, justifient la mobilisation de telle ou telle personne (fig8).

5 Parmi les affirmations suivantes, êtes-vous ? (en %)

Aider les membres de ma famille est :



6 Lorsque vous avez besoin d'un service, d'une aide financière... vers qui vous tournez-vous ? (Plusieurs réponses possibles) (part des ménages en %)

Personne, vous préférez vous débrouiller seul	40
Vos parents/beaux-parents	39
Vos frères et sœurs/beaux-frères et belles-sœurs	18
Vos voisins/vos amis	17
Vos enfants (hormis enfants à charge)	16
Des associations, des services publics, privés	10
Autre	4
Vos grands-parents	2
Vos petits-enfants	1
Non réponse	7

7 Au cours des 12 derniers mois avez-vous reçu l'aide de l'un des membres de votre famille pour : (Plusieurs réponses possibles) (part des ménages en %)

Un soutien moral (par téléphone, présence...)	51
Un ou des services (garde enfant, bricolage, ménage...)	39
Un soutien financier (prêt, don, prise en charge de certaines factures...)	16
Aucune de ces aides demandées	24

8 Pour quelle(s) raison(s) avez-vous fait appel à eux : (Plusieurs réponses possibles) (part des ménages en %)

Par habitude	48
Vous n'avez pas la possibilité financière de faire appel à un service payant	23
Vous n'avez pas de service de proximité vous permettant de faire autrement	10
Autre	14

⁵ 37% sont concernés contre 28% de ceux qui ne les aident pas spécifiquement.

⁶ 40% sont dans ce cas contre 29% de ceux qui ne sont pas soumis à cette fréquence.

⁷ 44% sont concernés contre 23% de ceux qui n'ont pas à rendre ce service.

⁸ Serge Guérin « La nouvelle société des seniors »

⁹ 50% des 55/69 ans ont ce réflexe contre 29% des moins de 40 ans et 38% des 40/54 ans.

¹⁰ 58% des ménages qui les aident, les interpellent contre 19% de ceux qui ne le font pas.

¹¹ 93% des moins de 40 ans, 79% des 40/54 ans ont été soutenus contre 63% des 55/69 ans.

Solidarités familiales/solidarités publiques : quelle articulation ? 3 exemples

L'accompagnement des parents pour la garde de leurs enfants

En France, il est devenu légitime socialement de travailler à plein temps et de faire garder ses enfants alors que dans les faits 60% des moins de 3 ans sont gardés par l'un des deux parents. Rares sont les Francs-Comtois qui estiment que les parents doivent se débrouiller seuls face à cette tâche. Mais ils sont plus partagés sur les acteurs mobilisés. Certains privilégient la famille, d'autres les services publics mais la plupart d'entre eux préfère une action conjointe (fig8). Le principal élément qui agit sur l'opinion, c'est la fréquence de l'intervention. La famille sera plus souvent l'unique intervenant pour les aides ponctuelles comme les vacances scolaires ou la prise en charge d'enfant malade alors que les pouvoirs publics seront plutôt l'unique « accompagnant » pour les temps périscolaires. Par exemple, 42% des Francs-Comtois pensent que c'est à la famille et à l'entourage d'aider les parents en cas de maladie d'un enfant contre 22% pour la garde des enfants avant ou après la classe.

Mise à part la problématique des enfants malades l'opinion varie selon certaines caractéristiques sociales et familiales. Les hommes, les personnes âgées, les ménages sans enfant à charge, ceux qui s'estiment le plus proches de leur famille, sont plus favorables à une intervention de la famille. A l'inverse les ménages qui accompagnent souvent un proche, les personnes qui ont des enfants à faire garder et les plus jeunes privilégient l'intervention publique soit en mode d'intervention principale soit en complément du soutien familial. De même, les Francs-Comtois concernés par la problématique du partage des temps familiaux et professionnels plébiscitent davantage l'intervention de la collectivité.

Il apparaît nécessaire d'accompagner les parents, mais il faudrait selon les Francs-Comtois veiller à une articulation entre aide familiale et aide publique. Selon eux, les parents doivent pouvoir compter sur l'aide publique pour organiser le quotidien de leurs enfants et la famille s'adapter à des besoins spécifiques ponctuels.

L'accompagnement des jeunes dans leur prise d'autonomie

Que ce soit à l'occasion de leurs études, de leur entrée sur le marché du travail ou de

leur installation dans un logement, les Francs-Comtois considèrent que les jeunes doivent être soutenus par leurs proches et la collectivité (fig9).

Il n'y a bien que pour les loisirs, soit leur vie personnelle qu'ils doivent davantage ne compter que sur eux-mêmes.

Les Francs-Comtois privilégieraient une bonne articulation entre les solidarités familiales et l'intervention des services publics. Mais cela dépend des circonstances. On note une différence entre la question du logement et de l'insertion. Pour les répondants, l'accès à un logement doit davantage être du ressort de la famille tandis que l'insertion professionnelle (étude, recherche d'emploi) doit plutôt être encadrée par les pouvoirs publics.

L'opinion varie selon quelques caractéristiques sociales et familiales. Mais les quelques différences recensées ne permettent pas de souligner une réelle hétérogénéité.

Là encore, ils privilégient une action conjointe.

L'accompagnement de la dépendance et du handicap

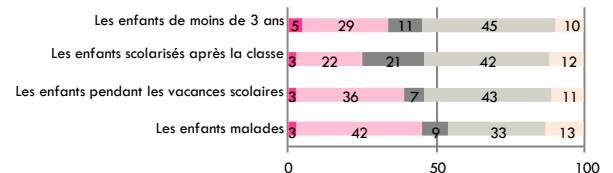
Si les familles se sentent naturellement responsables de l'accompagnement à la prise d'autonomie tel n'est pas le cas de sa perte. En Franche-Comté comme ailleurs, les pouvoirs publics sont largement sollicités pour sa prise en charge¹¹. Pour autant,

les familles franc-comtoises ne s'estiment pas désinvesties (fig10). Là encore elles mettent surtout en avant une nécessaire complémentarité. Elles ne peuvent ou ne pourraient gérer seule la situation qui pour elles se comptabilise plus souvent par des pertes que par des gains d'autonomie. Par exemple, 61% estiment que c'est de manière collégiale que famille et collectivités doivent répondre aux difficultés de déplacements, 56% à la problématique des repas, et 53% à la gestion des tâches administratives.

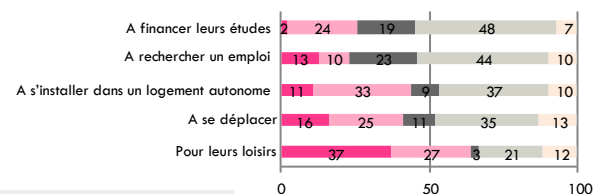
Cette prise en charge conjointe est partagée par la plupart des ménages quelles que soient leurs caractéristiques sociales et familiales. Une variable agit toutefois sur l'opinion, l'aide apportée aux proches. Les ménages qui déclarent aider leurs proches sont sensiblement plus favorables à une action conjointe (Collectivité/Famille) que ceux qui n'apportent pas une aide spécifique. Les difficultés rencontrées renforcent peut être ce point de vue. Nous retrouvons ici les propos de Claudine Attias Donfut, Sociologue du vieillissement lorsque celle-ci indique que « les membres du réseau familial sont d'autant plus enclin à l'entraide que celle-ci est perçue comme une aide complémentaire et non comme une prise en charge ».

Le soutien de la collectivité doit s'articuler avec celui de la famille. Pour autant, il doit mettre l'accent sur les tâches de la vie quotidienne qui impliquent une mobilisation constante de la famille.

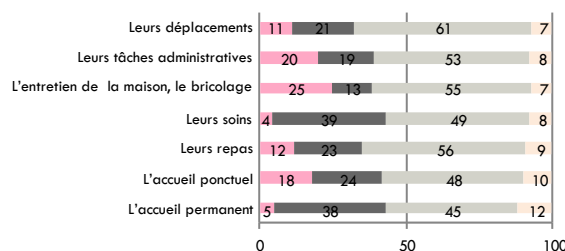
8 Selon vous, qui doit aider les parents à garder leurs enfants ? (part des ménages en %)



9 Selon vous, qui doit aider les jeunes ? (part des ménages en %)



10 Selon vous, qui doit aider les personnes en situation de dépendance ou de handicap ? (part des ménages en %)



¹¹ En 2013, selon la Dress, 73% des Français considèrent que la prise en charge de la dépendance revient à l'Etat.

Pour accompagner les proches

Soutenir un proche ne veut pas seulement dire faire « à la place de », mais aussi l'aider à faire autrement. La question de l'autonomie est importante dans le système d'entraide familial puisque les Francs-Comtois expriment des besoins spécifiques. Le plus criant est celui de l'information. Face à la situation de leurs proches, ils semblent en manquer cruellement puisque 62% déclarent avoir besoin de plus d'information pour mieux les aider (fig11). D'ailleurs, l'enquête montre que seuls 35% des ménages connaissent le congé de soutien familial qui permet de s'occuper d'un des membres de sa famille, qu'il soit handicapé ou en perte grave d'autonomie. Même si les ménages concernés par la dépendance d'un proche sont mieux avertis, tous ne connaissent pas ce dispositif. Cette quête d'information marque probablement la complexité des situations à gérer et l'importance d'un meilleur accès aux droits et services.

Mettant en avant la question financière comme limite à l'entraide familiale, 51% aimeraient des aides de cet ordre. Les déplacements ou les tâches administratives, génèrent des frais qui ne sont pas toujours supportables par les « accompagnants ».

Même quand elles sont volontaires 25% aimeraient un soutien moral de la part d'un tiers ou le conseil d'un professionnel. Le manque d'information, la solitude qui découle de ces situations, les conflits familiaux...sont autant de facteurs qui fragilisent les « accompagnants » au point qu'ils doivent eux-mêmes être soutenus. Cet aspect est d'autant plus frappant qu'il ne concerne pas une frange particulière de la population. Ce ne sont pas les ménages les plus sollicités par leurs proches qui en font le plus la demande.

Quelles que soient leurs caractéristiques sociales et familiales les Francs-Comtois éprouvent le besoin d'un certain appui de la collectivité pour accompagner leurs proches.

Les organismes qu'ils estiment être en mesure de fournir ces aides sont tout d'abord les services sociaux. 83% pensent qu'ils sont les plus adaptés. Le terme de « services sociaux » présentent une double particularité. D'une part, ils sont organisés par la collectivité d'autre part, les répondants mettent probablement en avant l'idée d'une centralisation des informations et d'un égal accès aux aides financières disponibles. Les associations sont moins plébiscitées. Mais 39% des déclarants pensent qu'elles ont-elles

aussi toute la latitude pour organiser ces accompagnements. Certainement en lien avec elles, les personnes qui aident un proche les mettent davantage en avant.

Pour ne pas à avoir à solliciter l'entourage

Malgré tout, les solidarités sont tintées d'ambivalence. La recherche d'autonomie reste au cœur des préoccupations. En cas de difficulté on observe une forme spontanée de repli sur soi. De fait, pour ne pas avoir à demander de l'aide, la plupart déclare manquer de services à la personne sur leur territoire. 60% souhaiteraient voir se développer à proximité de chez eux des services d'aide ménagère, 48% des services de transport et 39% des modes de garde (fig 12). Ce plébiscite est certainement lié à la fréquence de la tâche et à la capacité des personnes à gérer un quotidien. Il n'est pas aisé de demander de l'aide surtout quand celle-ci est régulière. Selon l'âge, les cibles ne sont toutefois pas les mêmes. Les plus âgés soulignent le nécessaire développement des services d'aide ménagère alors que les ménages avec enfants mettent en avant les services de garde d'enfants.

Ce chiffre montre le réel besoin du développement des services à la personne dans les départements de Franche-Comté.

Solidarité familiale/solidarité publique, une nécessaire complémentarité : exemple la mise sous protection juridique d'un majeur

Les ménages sont sensibles à la question de la vulnérabilité et 40% se porteraient volontaires pour prendre en charge une mesure de tutelle. Pour autant, la tâche semble lourde : 26% ne sauraient à qui la confier et 23% d'entre eux aimeraient qu'un des membres de leur famille la prenne en charge.

Si les services publics ou privés ne sont pas de prime à bord jugés aptes à entourer leurs proches, ce n'est pas la qualité de leurs prestations qui est mise en cause. On observe surtout une forme d'obligation morale vis-à-vis de la famille. D'ailleurs, les ménages qui feraient appel à ces services mettent en avant leur manque de compétence personnelle et leurs réelles difficultés à prendre de telles responsabilités.

Ce difficile positionnement marque un besoin réel de soutien de la part de la collectivité. Les familles recherchent une meilleure information et souhaiteraient un accompagnement spécifique pour développer leurs aptitudes à gérer la tutelle d'un proche si cela s'avère nécessaire.

11 De quoi auriez-vous besoin pour mieux accompagner vos proches ? (Plusieurs réponses possibles) (part des ménages en %)

D'information (administratives, médicales...)	62
D'aide financière	51
De soutien moral	25
D'une médiation familiale	10
Autre	3

12 Plus généralement, quel(s) type(s) de service(s) souhaiteriez-vous voir se développer de manière à ne pas avoir à demander aux membres de votre famille de l'aide ? (Plusieurs réponses possibles)

Service d'aide ménagère	60
Service de transport	48
Service de garde d'enfant (quelque soit l'âge)	39
Autre(s) service(s)	5

Observatoire de la famille

Service d'études des Unions départementales et Régionale des Associations Familiales de Franche-Comté (UDAF/URAF) dont la mission générale est de développer des outils de connaissances et d'informations sur la vie de l'ensemble des familles de la région.

Objectif : mieux connaître les familles pour mieux les représenter auprès des pouvoirs publics.

Source

Les résultats de cette étude sont issus de l'enquête « Solidarités familiales, solidarités publiques, quelles complémentarités ? » menée en Franche-Comté par l'Observatoire de la famille en mai 2014 en partenariat avec la MSA de Franche-Comté.

Pour obtenir des données départementales et régionales, le questionnaire élaboré par ce service a été envoyé à 5000 ménages par département choisis de manière aléatoire dans les fichiers Média Post. 2401 ont répondu. De manière à obtenir un degré de précision proche de 3%, 1000 réponses ont été sélectionnés au hasard dans la base de données selon trois variables : le département d'origine, la catégorie socio professionnelle et l'âge.